

VENICE LE LUC
E.U.R.L. au capital de 1.000 €
Siège Social : RUE NICOLAS BOILEAU
83340 LE LUC
R.C.S. Draguignan 901 899 419

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2024

L'an deux mil ving-quatre, le huit juillet l'assemblée générale s'est réunie à 10 heures, au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

SARL VENICE GYM AREA, représentée par Monsieur SAPIN Romain, gérant et actionnaire, 100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 100 parts

Les associés entrant en séance ont élargé la feuille de présence.

L'assemblée est présidée par Madame PECORARO Alice, gérante.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer sur la dissolution anticipée éventuelle de la société.

Les associés reconnaissent expressément avoir reçu de la Gérance, avec la convocation à la présente assemblée, le texte des résolutions proposées.

Il est ensuite donné lecture de ce document.

Diverses observations sont échangées.

Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

A l'issue de cette discussion, personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions.

AD RS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du code de commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 8 mars 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la société à compter de ce jour.

Cette résolution, mise au voix, est rejetée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer un liquidateur à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible entre les associés.

Cette résolution, mise au voix, est rejetée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et le présent procès-verbal a été établi, clos et signé par la gérance.

LE PRESIDENT

